

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juin 2018

**Nombre de conseillers :** En exercice : 12    Présents : 9    Absents : 3    Votants : 9

**Date de convocation :** 08/06/2018

**Affichage le :** 23/06/2018

**ÉTAIENT PRESENTS :** Joël BERGER, Nadine BESSON, Christelle BOURGEOIS, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Virginie FRELIN, Suzanne HUOT, Gérard PERRIN

**EXCUSÉE :** Muriel KHALFAOUI

**ABSENT S :** Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Valère VIOLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martial DARDELIN

**Ordre du jour**

*Désignation secrétaire de séance,*

*Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal,*

*Prévision de travaux 2018*

*Questions diverses.*

1) **Désignation secrétaire de séance et approbation du PV de la dernière séance**

**a. Désignation secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, et procède à la vérification du quorum.

A l'unanimité, le conseil municipal nomme Martial DARDELIN secrétaire de séance.

**Vote : Pour : 9                    Abstention : 0                    Contre : 0**

**b. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2018, n'appelle ni remarque ni observation.

**Vote : Pour : 9                    Abstention : 0                    Contre : 0**

**Délibération 2018/06/15/01**

2) **Prévisions de travaux**

**a. traitement de l'emprise de l'ancienne station d'épuration**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la proposition de conserver une partie de la plateforme dans la perspective d'aménager le remisage de matériels de la commune. Il conviendra de retraiter le talus végétalisé avec une partie de la terre végétale disponible. La Police de l'eau a émis un avis favorable. Le coût des travaux est compris dans la prestation de l'entreprise en charge du chantier.

**Vote : Pour : 5                    Abstention : 2                    Contre : 2**

#### **b. Aménagement de sécurité au croisement des rue des Accacias, de l'Avenir et de la Grande**

Rue

Monsieur le Maire présente une pré-étude proposant deux options : un plateau surélevé ou un mini giratoire.

La dangerosité du carrefour est soulignée mais plusieurs membres du conseil font valoir que la vitesse excessive et des comportements dangereux de conducteurs affectent de nombreuses rues et carrefours de la commune.

Il est donc proposé d'étudier, en préalable à la décision de ces travaux d'aménagement, l'implantation de radars de contrôle routier dans la traversée de la commune en lien avec la DDT.

Par ailleurs Monsieur le Maire souligne la nécessité du reprofilage du plateau surélevé du carrefour Grande Rue, Rue de Chevigny et rue de Moncley, la vitesse des véhicules, limitée à 30 km/h sur ce tronçon, n'étant que très peu ralentie.

La décision d'aménagement de sécurité proposé est reportée à l'issue de l'étude d'implantation de radars.

Le vote porte donc sur la seule phase d'étude d'implantation de radars.

**Vote : Pour : 9                    Abstention : 0                    Contre : 0**

#### **c. Diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable**

Monsieur le Maire propose la priorisation de certains travaux préconisés dans le rapport de diagnostic établi par la société Naldéo en 2017.

Il est proposé de retenir pour 2018 les travaux suivants :

Remplacement de 4 vannes de sectionnement

Mise en place d'un chloromètre asservi au débit

Remplacement de 117 compteurs de plus de 30 ans.

**Vote : Pour : 9                    Abstention : 0                    Contre : 0**

#### **d. Aménagement cimetière**

Monsieur Le Maire expose les projets en discussion avec la commune de Pin pour la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Le conseil se prononce sur le choix du columbarium à finaliser avec la commune de Pin à partir de 3 projets :

Cap Horn : 7 voix

Hydra 12 : 2

Esterel : 0

Le choix du projet Cap Horn sera débattu avec la commune de Pin.

Le conseil valide la réalisation du jardin du souvenir par les agents communaux.

**Vote : Pour : 9                    Abstention : 0                    Contre : 0**

#### **e. Protection des accès à l'aire de jeux des enfants et au terrain multisports**

Monsieur Le Maire expose les détériorations et actes de vandalisme opérés sur les équipements communaux destinés aux enfants et aux jeunes et propose l'installation d'équipements de protection et de limitation des accès à ces équipements.

Des réserves sont émises par des membres du conseil pour faire valoir la nécessité de responsabiliser les quelques jeunes mineurs régulièrement associés à des actes d'incivilité avant d'envisager de renouveler des protections qui font régulièrement l'objet de dégradations.

Il est décidé de procéder à une responsabilisation des jeunes mineurs et de leurs parents. Dans ce sens, les jeunes et leurs parents seront convoqués par Monsieur le Maire dans le cadre de la procédure de « rappel à la loi », et en

cas de récidive, la commune procédera à des signalements auprès du procureur de la République.

Le vote relatif aux équipements de protection est reporté.

**f. Renouvellement d'un toboggan pour l'aire de jeux des enfants**

Monsieur Le Maire propose l'achat d'un équipement basique dont l'installation sera assurée par les employés communaux.

**Vote : Pour : 9                    Abstention : 0                    Contre : 0**

**Délibération 2018/06/15/02**

**4) Questions diverses**

**a. Maintenance du site internet de la mairie**

La personne qui assurait jusqu'à présent la maintenance du site a manifesté son souhait de ne plus poursuivre cette activité.

Monsieur Le Maire informe de la nécessité d'assurer la fonction de web master.

Une recherche de prestataire devra être engagée.

**b. Contentieux Commune d'Emagny/ société SCIRPE**

Le dossier a été traité à l'audience du Tribunal administratif du 8 juin. Le jugement est mis en délibéré.

Par ailleurs Monsieur Le Maire informe de la reprise des travaux sur la STEP le lundi 18 juin pour la phase finale avant livraison définitive.

**c. Retard dans la réalisation des travaux de la mairie**

Monsieur Le Maire informe du retard dans la réalisation du chantier, le lot de carrelage non réalisé à ce jour retarde la livraison des travaux. L'architecte sera saisi par lettre recommandée pour faire appliquer les pénalités de retard prévues au marché de maîtrise d'œuvre.

Des membres du conseil demandent également que l'architecte soit saisi par lettre recommandée pour que ce dernier garantisse que l'installation des évacuations d'eaux soit conforme aux prescriptions relatives à la séparation des eaux usées et des eaux pluviales.

**d- Renouvellement de contrat d'un agent communal**

Le contrat de travail de six mois d'un agent communal arrive à échéance au 31 juillet. Monsieur Le Maire propose le renouvellement du contrat.

Après échange avec les élus qui assurent plus particulièrement le suivi quotidien et l'évaluation du travail des employés communaux, il est proposé le renouvellement du contrat pour une durée de six mois.

**Vote : Pour : 9                    Abstention : 0                    Contre : 0**

**Délibération 2018/06/15/03**

e. Festivités du 13 juillet

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de sa décision, en concertation avec le Maire de Pin, de confier l'animation des festivités du 13 juillet, en marge du tir de feu d'artifices, aux associations du foot et du Val de Pin. Il indique que les festivités prendront fin à minuit.

Le prochain Conseil municipal est fixé au 24 juillet 2018.

Le Maire

Joël BERGER